



## Vente de murs commerciaux

Par **clorada**, le **14/03/2019** à **06:52**

Bonjour,

Je représente une SCI qui vend un local commercial. Je mets mon bien dans une agence "à charge vendeur". Je souhaite un net vendeur de 600.000 €, les frais d'agence sont de 36.000 €TTC. Est-ce que, sur mes 600000 €, je devrai payer de la TVA à l'Etat ? Y aura-t-il d'autres frais à payer à l'état ? Est-ce que je récupérerai la TVA sur les frais d'agence ?

Merci de me répondre de la façon la plus claire possible.